

Défendons nos acquis sociaux et gagnons-en de nouveaux !

Dans un contexte économique difficile marqué par des restrictions budgétaires et d'investissement, il est impératif de défendre les acquis sociaux d'hier pour bâtir un avenir meilleur.

Ces droits, qu'il s'agisse de congé, de RTT, de protection sociale, de compte épargne temps pour les fins de carrières ne doivent pas être remis en question car non seulement cela fragiliserait notre présent mais cela compromettrait également les avancées futures.

Protégeons ce que nous avons gagné, et ouvrons la voie à de nouvelles conquêtes sociales.

Mais pour défendre ses droits, encore faut-il les connaître ! C'est l'une des vocations de ce journal mais cela passe aussi par l'engagement de chacun, par la syndicalisation pour être plus fort collectivement !



La CGT vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année avec vos proches !



Gestion de emplois et des parcours professionnels :

Enfin un accord à Chronopost après 7 ans de discussions !

Le précédent accord datait de 2015/2017, il était prorogé chaque année faute de parvenir à un nouvel accord. Après 7 ans de discussions et des dizaines de réunions, un nouveau texte voit enfin le jour !

La CGT prend ses responsabilités. Après s'être particulièrement investie pour obtenir les avancées et les dispositifs d'accompagnement ci-dessous, la CGT a décidé de signer l'accord. A ce jour, avec notre signature, celles de FO et la CFE/CGC, cet accord devient majoritaire et s'applique dorénavant à Chronopost.

En quoi cet accord est important pour les salariés ?

- ◆ Ce texte permet de maintenir le dispositif de compensation de perte de prime en cas de changement d'horaire (PCP) pour tous les salariés de l'entreprise en contrat aujourd'hui.
- ◆ Il améliore les dispositifs d'allègement des fins de carrière avec un Compte Epargne Temps bonifié sensiblement amélioré (allant jusqu'à 30% de bonification contre 20% aujourd'hui).
- ◆ Il contient plusieurs dispositions permettant d'améliorer l'intégration et le maintien dans l'emploi

des salariés, y compris pour les alternants et intérimaires.

- ◆ Ce texte octroi un crédit d'heure de formation «e-learning» pour chaque salarié de l'entreprise.
- ◆ Le travail 6 jours sur 7 pour les temps partiels est dorénavant interdit.
- ◆ Ce texte facilite la mobilité interne et dans le Groupe grâce à diverses mesures d'accompagnement, y compris financières.
- ◆ Ce texte garantit la perspective d'un régime de mutuelle spécifique pour les retraités de Chronopost.

Sans cet accord, c'est un des piliers du socle social de Chronopost qui disparaissait! En effet, dans cette négociation, nous avons obtenu que le dispositif de compensation/prime (PCP) soit sauvegardé.

Seuls les salariés qui seront embauchés après la conclusion de l'accord n'auront droit qu'à une compensation dégressive. Nous avons toutefois obtenu que cette dégressivité cesse à 30% des primes compensées avec l'intégration définitive de ces 30% dans le salaire de base.



Cadres de Chronopost : Vos droits ne sont pas respectés !

En 1999, suite aux lois Aubry réduisant la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaire, Chronopost a conclu un accord concrétisant cette loi dans l'entreprise. Cet accord proposait aux salariés non cadres de travailler 36h38 minutes et de bénéficier de 10 jours RTT par an.

Pour vous les cadres dont la particularité et d'être en forfait jours, il fut convenu, pour respecter la loi, de vous accorder 23 jours de RTT par an. Vous avez ainsi vu baisser votre nombre de jours travaillés de 226 jours à 203 jours, ce qui correspondait, en proportion, à passer de 39 heures hebdomadaire théoriques à 35 heures.

A partir du 23 mai 2008 et de la conclusion d'un avenant à l'accord

RTT que la CGT avait refusé de signer, vous avez été incités à « revendre » 12 jours RTT pour n'en garder que 11. Tous les cadres embauchés à partir de cette date l'ont été avec 11 jours de RTT et non plus 23, soit 215 jours de travail par an et non plus 203 jours.

On peut donc dire que depuis cette date, Chronopost a augmenté la durée du travail des cadres sans qu'aucun texte légal ne l'encadre...



La CGT invite donc tous les cadres qui auraient eu des arrêts maladie à vérifier leur décompte de jours RTT et, le cas échéant, à demander à Chronopost la régularisation. Celle-ci sera de droit. La CGT est à leur disposition pour les renseigner en amont et les accompagner dans cette démarche si besoin.

Retenue de jours RTT abusive, la CGT alerte :

Aujourd'hui, 16 ans après la conclusion de cet avenant divisant par 2 vos jours RTT, la CGT s'est rendu compte d'une autre anomalie d'envergure. En arrêt maladie, la direction continue de supprimer vos jours RTT sur la base de l'acquisition de 23 jours par an et non de 11. En conséquence, les retenues de jours RTT en maladie sont plus de 2 fois supérieures à ce qu'elles devraient être ! La CGT a donc écrit à la DRH qui a reconnu l'erreur et qui promet de régulariser la situation... Avec rétroactivité ?

Vous avez des droits : Défendez-les car ceux-ci s'usent lorsqu'on ne s'en sert pas !!



Agenda CSE et SSCT 2025

Chronopost progresse mais beaucoup reste à faire

L'année 2024 a été riche en négociations sociales : Accord NAO, Accord d'intéressement, accord GEPP, sans parler des évolutions sociales abordées en CSE ou en CSSCT. L'année 2025 s'annonce également chargée : Re-négociation de l'accord Handicap, négo QVCT, accord égalité professionnelle, accord NAO, négociations sur les critères de prime trimestrielle.

Après une peak période marquée par des restrictions budgétaires ayant contribué à dégrader les conditions de travail, les salariés attendent légitimement des contreparties fortes lors des prochaines NAO.

La CGT portera des revendications ambitieuses.



CSE, CSSCT : Ces instances sont les vôtres !

Pour les rendre vivantes et utiles, interpellez et sollicitez vos élus pour qu'ils portent votre voix et défendent vos droits et intérêts !

Concernant les instances élues (CSE, CSSCT), voici les dates des réunions ordinaires, sachant que de nombreuses réunions extraordinaires s'y ajouteront.



| | Janv | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Sept | Oct | Nov | Déc |
|--------------|------|-----|------|-------|-----|------|---------|------|-----|-----|-----|
| CSE | 28 | 25 | 25 | 29 | 27 | 25 | 22 | 30 | 28 | 25 | 17 |
| CSSCT | 15 | | | 02 | | | 02 | | | | |

Congés payés et maladie, Subrogation, Carence, mutuelle, mi-temps thérapeutique :

Ce qui pourrait changer en 2025



Arrêt maladie et congés payés :

Lors du CSE extra du 6 décembre, le DRH a précisé qu'il n'y aura aucune régularisation automatique. Chaque salarié doit donc adresser sa demande à sa hiérarchie. Les salariés auront ensuite 15 mois pour poser ou épargner ces congés régularisés. La direction refuse également toute régularisation antérieure à avril 2021, malgré la loi ouvrant la régularisation depuis 2009. La CGT invite les salariés à faire leur demande et à nous contacter pour être conseillé et/ou pour obtenir un modèle de courrier.

Subrogation :

Suite à la forte augmentation des arrêts maladie, particulièrement chez les salariés ayant peu d'ancienneté (ils représentent 50% des arrêts pour 25% des effectifs), la direction souhaite reculer le déclenchement de la subrogation à partir de 5 ans d'ancienneté et non plus un an. Si cela n'a pas d'incidence financière

globale, c'est néanmoins un décalage de la rémunération pour le salarié qui devra attendre le versement des IJSS puis le complément employeur.

Subrogation : Définition: En cas d'arrêt de travail pour maladie du salarié et de maintien de son salaire par l'entreprise, la subrogation de salaire permet à l'entreprise de percevoir directement les indemnités journalières qui lui sont dues par l'Assurance Maladie.

Limitation de carence pour les seniors ?

En écho à la volonté de limiter la subrogation, la CGT a demandé à ne plus limiter à 2 arrêts maladie par an le bénéfice de la neutralisation des 3 jours de carence pour les salariés d'une certaine ancienneté. Le DRH s'est dit ouvert sur la demande en la cadrant à des situations particulière (par exemple Handicap, maladie grave, ALD...)

Mutuelle CNP (anciennement MG)

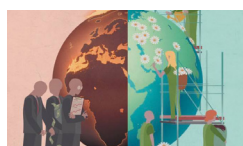
Comme évoqué le mois dernier dans ce même journal, les comptes de la

mutuelle sont dans le rouge (aucun lien avec le changement de nom). Les syndicats ont toutefois demandé à ne pas détricoter notre couverture santé. On se dirige donc vers une hausse des cotisations au premier janvier prochain de l'ordre de 5 à 6 euros pour un salarié non-cadre et entre 9 et 10 euros pour un cadre. Il a également été évoqué d'augmenter la part supportée par l'employeur sur la partie santé. Répartie à 50/50 aujourd'hui entre le salarié et Chronopost, elle pourrait monter à 60 % ou plus pour l'employeur, ce sujet sera abordé aux prochaines NAO en février.

Impact du mi-temps thérapeutique sur 13^{ème} mois :

La CGT demande l'arrêt de cette absurdité qui incite à rester en arrêt maladie alors qu'on cherche à faire diminuer l'absentéisme. La DRH dit être favorable, nous attendons donc des régularisations prochaines...

A suivre...



COP 29:

L'austérité pour les victimes climatiques

Avec le report à 2025 du suivi sur la transition « hors des énergies fossiles » et la faiblesse du dispositif d'aides accordées par les pays riches aux pays du Sud, les débats houleux de la COP 29 se soldent par un échec. Les échanges ont, sans aucun doute, été marqués par l'élection de Donald Trump, à la tête du second pays le plus émetteur de CO²(...).

C'est aussi la troisième COP d'affilée qui se déroule dans un pays où les libertés démocratiques fondamentales ne sont pas respectées muselant les possibilités d'organiser une mobilisation populaire dans les pays concernés. Dans ce contexte, pour faire face aux effets du changement

climatique et financer la transition, seulement 300 milliards de dollars annuels (au lieu des 1300 milliards demandés par la coalition des pays du Sud) seront attribués aux pays en développement à l'horizon 2035. L'accord trouvé à Bakou ne précise rien sur la nature de ces financements. Prêts/simples subventions qui ajouteraient aux difficultés financières déjà très importantes de la plupart de ces États ? Durant toute la COP, les pays développés, Union européenne en tête, ont insisté sur le fait qu'ils ne pouvaient pas offrir davantage en raison de leurs contraintes budgétaires (...). Une aberration économique, politique,

sociale et écologique, car chaque investissement retardé entraînera un coût supplémentaire pour la société et aura des conséquences dévastatrices pour les populations (...).

La CGT rappelle que la lutte contre le changement climatique est un combat internationaliste, qui ne peut être laissé à la main des multinationales ou d'États s'enfermant dangereusement dans un repli nationaliste. Elle continuera, à son niveau, à ancrer dans l'entreprise la bataille pour le progrès social et le progrès environnemental, les deux étant indissociables.



CULTURE

Documentaire

No other Land

de Basel Adra, Yuval Abraham, Rachel Szor et Hamdam Ballal



C'est un cri de résistance qui saisit : « Je filme tout ! » En Cisjordanie, les hameaux de Masafer Yatta sont pris d'assaut, depuis plusieurs années, par l'armée israélienne, qui considère ce territoire palestinien comme une zone militaire et en chasse les habitants. Parmi eux, Basel Adra, un militant pacifiste né en 1996, qui utilise son téléphone portable comme une

arme : il filme pour prouver la destruction des maisons, la dépossession, l'invasion. Quand Yuval Abraham, un journaliste israélien enquêtant sur ces exactions, rencontre Basel, un projet de film se concrétise et les images enregistrées au caméscope et au téléphone par le jeune homme sont alors complétées par un véritable tournage. Contre l'invisibilité et avec une foi désespérée dans le pouvoir des images, No Other Land s'impose en impressionnant film de lutte.

No Other Land est un documentaire à la forme délibérément brute, ce qui ne l'empêche pas de rester accessible, même si la violence de certaines situations n'est pas laissée hors-champ. La valeur de témoignage de ces images est d'une puissance indéniable. Et, au-delà de l'urgence de la situation, le film peut également se voir comme un acte de résistance artistique collective, car parmi les quatre cinéastes l'ayant coréalisé, deux sont palestiniens vivant en territoires occupés, les deux autres sont des citoyens israéliens libres et opposés à la guerre. Le film a obtenu le prix du meilleur documentaire à la dernière Berlinale.



CSE:

Les bons d'achat bientôt dématérialisés

Partout le numérique et la dématérialisation gagnent du terrain et le CSE ne sera évidemment pas épargné. C'est également pour des raisons de sécurité qu'à partir de la nouvelle année tous les bons d'achats distribués (à l'exception, dans un 1^{er} temps, des bons naissances et mariages) se feront sous format dématérialisé au moment de l'évènement (Culture, Rentrée scolaire et Noël enfants et salariés).

Pour cela, chaque salarié devra enregistrer son profil sur le site du CSE Chronopost avec son adresse e-mail personnelle (à défaut l'adresse mail professionnelle sera utilisée).

En parallèle, dès le début de l'année 2025, le site du CSE Chronopost proposera une nouvelle ergonomie. **Il sera également possible pour les salariés d'opter pour des remboursements par virement bancaire en joignant un RIB.**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

